



Présentation Bilan de Compétences

Présentation de la structure

Le cabinet Talents Gagnants a été fondé en 2007, par Catherine ELALOUF.

Après avoir exercé le métier de Responsable RH, pendant plus de 12 ans au sein d'une entreprise de Travail Temporaire, j'ai voulu créer mon propre cabinet afin d'accompagner toutes les personnes désireuses de trouver un vrai sens à leur vie professionnelle et/ou personnelle, les aider à atteindre leurs objectifs et à relever tous les challenges.

Le cabinet est adhérent à la Fédération des Centres de Bilan de Compétences



Les chiffres clés

Depuis 2007, nous avons accompagné plus de 2000 personnes en Bilan de Compétences.

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Vous vous posez la ou les questions suivantes ?

- Comment évoluer dans mon entreprise ou ailleurs ?
- Puis-je exercer un autre métier ?
- Quels sont les métiers et les marchés de demain ?
- Que dois-je apprendre pour évoluer ?
- Suis-je capable de me reconverter ou de devenir mon propre patron ?
- Comment agir pour sortir de ma routine actuelle ?
- Comment trouver un métier qui corresponde plus à mes attentes, mes capacités et mes valeurs ?

Un bilan de compétences pour qui ?

Cette démarche s'adresse à toutes personnes ayant envie et/ou besoin de faire évoluer sa vie professionnelle, sans vraiment savoir dans quelle direction aller. Le Bilan de Compétences permet de trouver ses propres réponses, d'élaborer de nouvelles pistes d'évolution, ou de vérifier la pertinence d'un projet (créer son entreprise, préparer une mobilité interne ou externe).



Et plus particulièrement :

- Vous avez besoin de faire une pause et un point
- Vous êtes à mi-chemin de votre vie professionnelle (sortir « la tête du guidon », prendre un peu de recul...)
- Vous occupez le même poste depuis longtemps
- Vous voyez venir les difficultés au sein de votre structure
- Vous avez besoin de conseils extérieurs judicieux et bienveillants...

Public visé et pré-requis

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du Bilan de Compétences.

Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

Cadre juridique

Le Bilan de Compétences s'inscrit dans un texte de loi. Il est né d'un accord, signé le 3 juillet 1991 entre Patronat et Syndicats, sur la réforme du dispositif conventionnel de la formation professionnelle

Le Bilan de Compétences peut être à l'initiative du salarié ou proposé par l'employeur

Les objectifs du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences a pour objectif de permettre à chaque individu de faire un point sur son parcours, d'identifier l'ensemble de ses ressources (intérêts, motivations, valeurs, ses compétences, ses qualités, ses axes de progression) et de définir un projet professionnel en lien avec ses attentes. Le Bilan de Compétences permet également de se projeter et de prendre en main son avenir professionnel de façon plus sereine.

Le bilan de compétences en 5 étapes :

Etape 1 : La phase préalable (hors bilan) - Gratuit

Echanger sur les raisons et les motivations de la démarche

Présenter le Bilan de Compétences (cadre légal, méthodologie, déontologie)

Etape 2 : La phase préliminaire

Confirmer l'engagement de la démarche avec la signature de la charte d'engagement réciproque

Analyser la demande du bénéficiaire

Elaborer un programme personnalisé et adapté à la situation



Etape 3 : La phase d'investigation

Analyser le parcours personnel et professionnel

Identifier les compétences acquises

Explorer des traits de personnalité, des centres d'intérêt et des sources de motivation

Faire émerger des pistes d'évolution possible : Mise en évidence des critères de choix professionnels, mise en lien des compétences, motivations, valeurs. Identification d'une ou plusieurs pistes professionnelles

Étudier la faisabilité du projet : Mise en place d'une stratégie d'enquêtes métiers auprès des professionnels, Exploration des pistes d'évolution professionnelle identifiées, Analyse des résultats d'enquête et vérification de la faisabilité.

Clarifier les éventuels besoins de formation

Définir les moyens de mise en œuvre du projet

Etape 4 : La phase de conclusion

Finaliser le (s) projet (s) et plan d'actions

Valider et envoyer par mail le document de synthèse

Etape 5 : Suivi post bilan

Proposer un RDV téléphonique à 6 mois afin de faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaires

Les outils utilisés

Document à compléter tout au long de la prestation : **VDR**

TESTS : Questionnaire de personnalité : **MBTI**

Questionnaire de motivation : **MOTIVA**

Etudes des centres d'intérêt : **IRMR**

Questionnaire de valeurs : **QVP**



Ressources mises à disposition :

Etudes sur les observatoires d'emploi

Liste de personnes ressources dans le cadre des enquêtes métiers Logiciel Pass Avenir sur les métiers

Liste de sites utiles (emploi store...)

Résultats et modalités d'évaluation

Réalisation d'un ou 2 projets réalistes et réalisables

Reprise de confiance en soi

Meilleure connaissance de soi au niveau de la personnalité, compétences, intérêts et motivations

Validation du ou des projets avec au minimum 1 enquête terrain par métier

Plan d'action (étape par étape)

Les modalités d'évaluation et de suivi : Le Bilan de Compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à une diplôme ou une certification. Cependant, le Bilan de Compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été co-écrite avec le bénéficiaire. Cette synthèse atteste la réalisation du Bilan de Compétences. Tout au long du Bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.

Un point régulier à chaque début et fin de séance est réalisé pour faire le point sur la démarche. 3 synthèses d'étape sont complétées et analysées afin de s'assurer que le bénéficiaire maîtrise le travail effectué.

Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire. Au bout de 6 mois, un questionnaire de suivi est transmis. Ce dernier permet de mener un suivi et un réajustement si nécessaire du projet.

Modalités et délais d'accès

Pour chaque demande de Bilan de Compétences, un devis net de taxes est transmis par email ainsi qu'un programme ou par le biais de l'application mon compte de formation.gouv.fr. Dès que le devis est accepté, la prestation peut démarrer sous un délai de 14 jours calendaires. Nous vous adressons par mail les documents suivants : une convocation, un livret d'accueil, un règlement intérieur et la feuille d'engagement réciproque.



Les règles de déontologie

Volontariat du bénéficiaire

Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie, les outils et les tests utilisés.

Signature d'une charte d'engagement réciproque et établissement d'un calendrier des rencontres

Principe de confidentialité : les consultants sont soumis au secret professionnel

Propriété des résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son Bilan. La transmission du document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec l'autorisation du bénéficiaire

Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables

Les moyens mobilisés :

Humains

L'équipe

Catherine ELALOUF, Coach et Consultante en bilan de compétences

Caroline BACRY, Coach et Consultante en bilan de compétences

Laurent ELALOUF, Coach et Consultant en bilan de compétences

Séverine KLUGER-ABIHSSIRA, Coach et Consultante en bilan de compétences

Martine DOMONT, Psychologue du travail

Pour chaque parcours, se référer au site dans l'onglet « L'Équipe »



Matériels

Ordinateur avec connexion wifi

Téléphone

Rétroprojecteur éventuel

Business lounge

Bureau fermés pour le respect de la confidentialité

Les modalités de financement du bilan de compétences

CPF Lorsque le salarié utilise son CPF pour un Bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé. Lorsque le salarié utilise son CPF pour un Bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF.

Consultez votre compte, le cas échéant créer celui en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Plan de développement des compétences de l'entreprise Il faut obligatoirement le consentement du salarié. Si le Bilan de Compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du Bilan de Compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, prix...).

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en rendant la convention signée. L'absence de réponse du salarié à la fin de ce délai vaut refus de conclure la convention.

Le refus d'un salarié de consentir au bilan ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Personnel : Nous proposons des modalités de financement adapté à votre budget



Indépendant ou non salarié

- Si vous êtes commerçant ou travailleur indépendant, vous devez vous adresser à l'Agefice (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise) ;
- Si vous êtes médecin libéral, vous devez vous adresser au FAF-PM (Fonds d'assurance formation de la profession médicale) ;
- Si vous êtes membre d'une autre profession libérale, vous devez vous adresser au FIF-PL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux.
- Si vous êtes exploitant agricole, vous devez vous adresser au fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivea)
- Si vous êtes exploitant de la pêche et des cultures marines, les branches professionnelles ont désigné un nouvel opérateur de compétences. Depuis le 1er avril 2019, Ocapiat est habilité à prendre en charge le financement du développement des compétences et de l'alternance. Le site d'Agefos-PME donne toutes les informations nécessaires relatives à la formation professionnelle des professionnels de la branche.
- Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au Fafsea et à la chambre régionale de métiers dont vous dépendez.

Notre cabinet est référencé



Nos formules :

1. Bilan de compétences EVOLUTION

Objectifs :

- Créer son portefeuille de compétences
- Construire son projet professionnel et le valider
- Déployer 1 plan d'action

Modalités :

- 16h dont 8h de face à face
- En Distanciel / Présentiel ou Mixte



2. Bilan de compétences PROJET

Objectifs :

- Créer son portefeuille de compétences
- Construire 2 projets professionnels et les valider
- Déployer 2 plans d'action
- Définir une stratégie pour le marché caché

Modalités :

- 20h dont 10h de face à face
- En Distanciel / Présentiel ou Mixte

Les tarifs

Le bilan de compétences coûte de 1800 euros à 2300 euros selon votre situation.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

Les horaires d'ouverture

Notre centre est ouvert du lundi au vendredi de 08 h 30 à 18 h 30.

Pour les besoins du bilan, nous sommes à votre disposition également le samedi de 10h00 à 16h00. Les horaires sont flexibles et variables en fonction de vos besoins.

Nos bureaux

ESPACE WORK AND SHARE
3 BOULEVARD DES BOUVETS
92000 NANTERRE

Facilité d'accès : A 2 MINUTES DU RER A NANTERRE PREFECTURE



Talents Gagnants
Boostez vos projets !

Accessibilité aux personnes handicapées



Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking, ascenseur, rampes d'accès.

Nous contacter

Accueil téléphonique : 0614073757

Mail : contact@talentsgagnants.com

Site internet : <https://www.talentsgagnants.com>

Talents Gagnants – 8 Chemin Pierre de Ronsard – 92400 Courbevoie
Contact : 06.14.07.37.57 - Fax : 01.49.97.17.00 - contact@talentsgagnants.com
Siret : 493624266 00026 - N° d'Activité : 11 92 18961 92
N° de TVA intracommunautaire : FR 00 493624266

Mise à jour
MAJ 13/04/2026